



**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à la question parlementaire n° 7451, déposée le 6 janvier 2023
par l'honorable député M. Gusty Graas**

Réponse à la question 1 :

Je ne peux me prononcer sur un projet de réforme sous considération dans le Parlement d'un Etat tiers, mais il va de soi que l'indépendance de la justice et l'Etat de droit sont des principes fondamentaux pour toute réforme d'un système judiciaire.

Réponse aux questions 2 et 3 :

A ce stade, je ne peux pas me prononcer sur une réaction éventuelle de l'Union européenne ou sur l'impact de ce projet de réforme sur les relations entre l'Union européenne et Israël.

Il convient cependant de noter que, selon l'article 2 de l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part (dit « accord d'association »), « Les relations entre les parties, de même que toutes les dispositions du présent accord, se fondent sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques, qui inspire leurs politiques internes et internationales et qui constitue un élément essentiel du présent accord. »

Par ailleurs, dans le « nouvel agenda pour la Méditerranée »¹ adopté le 9 février 2021 par la Commission européenne et le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, l'UE a renouvelé son engagement en faveur de l'Etat de droit : « *Good governance and the respect for human rights, fundamental freedoms, democratic institutions and the rule of law are founding principles of the EU, integral to our partnership since the Barcelona Declaration, and part of our joint commitments. (...) In line with the "EU Action Plan on Human Rights and Democracy for 2020-2024", the EU will step up its engagement with partners to promote the respect for human rights, the rule of law and democratic values. The independence and accountability of the judiciary and prosecution are essential for state institutions to abide by the law, for citizens to be able to exercise their rights, and for the fight against human rights violations, corruption or organised crime.* »

Au vu des dispositions de l'accord d'association UE-Israël et du nouvel agenda pour la Méditerranée, j'estime donc que l'Union européenne se doit de maintenir son engagement avec le gouvernement d'Israël sur ces sujets.

Luxembourg, le 3 février 2023

Ministre des Affaires étrangères et européennes

(s.) Jean Asselborn

¹ https://www.eeas.europa.eu/eeas/renewed-partnership-southern-neighbourhood-new-agenda-mediterranean_en